

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition										
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal										
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre														
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>														
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE														
Désignation de la société:			Adresse du siège social:											
Société BAKOU			53 RUE GRIGNAN 13006 MARSEILLE											
SIRET	8	1	8	5	4	8	4	0	6	0	0	0	1	1
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:											
REGIME FISCAL DES GROUPES														
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)														
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante														
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:														
SIRET														
B ACTIVITE														
Activités exercées	SALLE DE SPORTS		Si vous avez changé d'activité, cochez la case											
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)														
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal			Déficit	22 879									
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %													
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%										
				PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)									
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations														
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			<input type="checkbox"/>					
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies			<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies			<input type="checkbox"/>					
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A			<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies			<input type="checkbox"/>					
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs			<input type="checkbox"/>					
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)						Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			<input type="checkbox"/>					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W														
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)														
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt														
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.														
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)														
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%														
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE														
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	C E G I D								
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des lasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.														
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:											
Expertise Comptable D.P.M.G 33 Avenue de la Capelette														
13010 MARSEILLE			Tél: 04.91.40.54.18			Tél:								
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:											
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	24/03/2025	Lieu	MARSEILLE								
			Qualité et nom du signataire:			M. CARLOTTI Gilles								
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Signature						
Examen de conformité fiscale (ECF)														

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2025

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
	Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b							
	Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c			
	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)									e		
										f		
										g		
										h		
	Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i			
	Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
	Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)			
H	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.									
		1	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :							
					2	3	4	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
								Indemnités forfaitaires.	Rembour-gements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-gements.	
								5	6	7	8	
I	DIVERS											
	* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
	* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
	REMUNERATIONS											
	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À				0 %	15 %	19 %					
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
	MVLT réalisée au cours de l'exercice											
	MVLT restant à reporter											
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)											
	Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
	Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise : Société BAKOU
Adresse de l'entreprise 53 RUE GRIGNAN

13006 MARSEILLE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Numéro SIRET* 8 1 8 5 4 8 4 0 6 0 0 0 1 1

Néant *

				Exercice N clos le, 13 11 22 02 4		N-1 13 11 22 02 3	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)	AA						
Frais d'établissement *	AB						
Frais de développement *	CX						
Concessions, brevets et droits similaires	AF	13 056	AG	3 056	10 000	10 000	
Fonds commercial (1)	AH		AI				
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL		AM				
Terrains	AN		AO				
Constructions	AP		AQ				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	68 848	AS	45 592	23 256	27 083	
Autres immobilisations corporelles	AT	86 994	AU	70 298	16 696	24 904	
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
Autres participations	CU		CV				
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH	10 001	BI		10 001	10 001	
TOTAL (II)	BJ	178 899	BK	118 946	59 953	71 988	
Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
En cours de production de biens	BN		BO				
En cours de production de services	BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
Marchandises	BT		BU				
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY				
Autres créances (3)	BZ	821	CA		821	207	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE				
Disponibilités	CF		CG				
Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI				
TOTAL (III)	CJ	821	CK		821	207	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	179 720	1A	118 946	60 774	72 195	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	10 001	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051 2025
Page 4

Désignation de l'entreprise : Société BAKOU

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :0.0.0.....)	DA	3 000	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence)	EK	DC	
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours)	B1	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	EJ	DG	
	Report à nouveau	DH	(399 742)	(320 683)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(23 302)	(79 059)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(420 044)	(396 742)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	10 666	9 353
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)	DV	410 246	391 160
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 138	6 132
	Dettes fiscales et sociales	DY	57 118	62 292
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	650	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	480 818	468 937
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	60 774	72 195
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Dont	1C		
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
		1D		
		Ecart de réévaluation libre		
		1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	478 359	463 810
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	8 207	4 225

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

3

Désignation de l'entreprise : Société BAKOU

Néant

*

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
		FG	102 049	FH		FI	102 049
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	102 049	FK		FL	102 049
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	(65 661)
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	6 667
	Autres produits (1) (11)					FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	102 051	42 243
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	5 447	1 121
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		806
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	97 049	103 161
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	6 877	6 867
	Salaires et traitements*				FY	10 270	11 074
	Charges sociales (10)				FZ	(5 321)	177
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*		GA	15 589	16 284
			- dotations aux provisions		GB		
PRODUITS FINANCIERS	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	121	120
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	130 032	139 609
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(27 981)	(97 366)
	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI		
	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	5 284	
CHARGES FINANCIERES	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Déficiences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	5 284	
	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	182	104
	Déficiences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	182	104
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	5 102	(104)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(22 879)	(97 470)

Désignation de l'entreprise : Société BAKOU						Néant <input type="checkbox"/>				
					Exercice N	Exercice N-1				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA	18 910				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB					
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC					
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD	18 910				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE	423 499				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF					
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				HG					
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	423 499				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI (423) 18 411				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)						HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL 107 335 61 153				
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM 130 638 140 212				
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN (23 302) (79 059)				
RENOVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY					
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG					
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *		HP					
			- Crédit bail immobilier		HQ					
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)				RD				
	(9)	Dont transferts de charges				A1 6 667				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4 120 120				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires A9					
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	dont cotisations Madelin	A7					
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)				HS				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N Charges exceptionnelles				
AMENDES ET PENALITES						423 Produits exceptionnels				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N Charges antérieures					
					Produits antérieurs					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société BAKOU											Néant	*						
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
INcorp.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	13 056	KE	KF							
CORPORELLES	Terrains						KG			KH		KI						
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ			KK		KL						
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM			KN		KO						
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *						KP			KQ		KR						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	65 818		KT		KU 3 030						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	79 795		KW		KX						
		Matériel de transport *					KY			KZ		LA						
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	7 236		LC		LD 524						
		Emballages récupérables et divers *					LE			LF		LG						
Immobilisations corporelles en cours											LJ							
Avances et acomptes											LM							
TOTAL III						152 850	LN		LO		LP	3 554						
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M		8T						
	Autres participations						8U			8V		8W						
	Autres titres immobilisés						1P			1R		1S						
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	10 001		1U		1V						
	TOTAL IV					10 001	LQ		LR		LS							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						175 906	ØG		ØH		ØJ	3 554						
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
INcorp.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN	1	CØ		DØ		D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO		LV	13 056	LW	13 056	IX					
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ					
	Constructions	Sur sol propre	IQ				MA			MB		MC						
		Sur sol d'autrui	IR				MD			ME		MF						
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS				MG			MH		MI						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						MJ		MK	68 848	ML	68 848						
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU				MM		MN	79 795	MO	79 795						
		Matériel de transport	IV				MP		MQ		MR							
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW				MS	561	MT	7 199	MU	7 199						
		Emballages récupérables et divers *	IX				MV		MW		MX							
	Immobilisations corporelles en cours						MZ		NA		NB							
	Avances et acomptes						ND		NE		NF							
	TOTAL III					561	NG		NH	155 843	NI	155 843						
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW					
	Autres participations						IO		ØX		ØY		ØZ					
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D					
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	10 001	2F		2G 10 001					
	TOTAL IV						I3		NJ	10 001	NK		2H 10 001					
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	561	OL	178 899	ØM 178 899					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société BAKOUNéant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice				
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

-
=

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société BAKOU												Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM			EN				
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ				
Autres immobilisations incorporelles			PE	3 056		PF			PG			PH 3 056				
TOTAL I			RK	3 056		RM			RN			RO 3 056				
Terrains			PI			PJ			PK			PL				
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ				
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV			PW			PX			PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	38 735		QA	6 857		QB			QC 45 592				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	57 830		QE	7 956		QF			QG 65 786				
	Matériel de transport		QH			QI			QJ			QK				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	4 297		QM	776		QN	561		QO 4 512				
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT				
TOTAL II			QU	100 863		QV	15 589		QW	561		QX 115 890				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)			QN	103 919		QP	15 589		QQ	561		QR 118 946				
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES									
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements	M9			N1			N2			N3						
Fonds commercial	RP			RQ			RR			RS						
Autres immob. incorporelles	N7			N8			P6			P7						
TOTAL I	RW			RX			RY			RZ						
Terrains	Q2			Q3			Q4			Q5						
Constructions	Q9			R1			R2			R3						
Sur sol propre	R7			R8			R9			S1						
Sur sol d'autrui	S5			S6			S7			S8						
Inst. gales,agenc et am.des const.	T3			T4			T5			T6						
Inst. techniques mat. et outillage	U1			U2			U3			U4						
Autres immobilisations corporelles	U8			U9			V1			V2						
Inst.gales,agenc am. divers	V6			V7			V8			V9						
Matériel de transport	W4			W5			W6			W7						
Mat. bureau et inform. mobilier																
Emballages récup.et divers																
TOTAL II	X2			X3			X4			X5						
Frais d'acquisition de titres de participations	NL							NM								
TOTAL III													NO			
Total général (I+II+III)	NP	NQ		NR			NS			NT	NU		NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ					
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*															
Montant net au début de l'exercice				Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9				Z8					
Primes de remboursement des obligations							SP				SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Expertise Comptable D.P.M.G

Désignation de l'entreprise : Société BAKOU								Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
		1		2		3		4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU			
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y			
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)* 	6A		6B		6C		6D			
		6E		6F		6G		6H			
		O2		O3		O4		O5			
		9U		9V		9W		9X			
		O6		O7		O8		O9			
		6N		6P		6R		6S			
	Sur stocks et en cours	6T		6U		6V		6W			
		6X		6Y		6Z		7A			
		7B		TY		TZ		UA			
		7C		UB		UC		UD			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)											
Dont dotations et reprises		<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE		UF						
			UG		UH						
			UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.											
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>Société BAKOU</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	10 001	UV	10 001	UW				
	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO))			Z1								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	710		710					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	111		111					
	Charges constatées d'avance			VS								
	TOTaux			VT	10 822	VU	10 822	VV				
RENOVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans		
				1	2	3	4					
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	10 666		8 207		2 459				
	à plus de 1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	2 138		2 138						
Personnel et comptes rattachés			8C	1 820		1 820						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	697		697						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 940		2 940						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	51 661		51 661						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	410 246		410 246						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	650		650						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTaux			VY	480 818	VZ	478 359		2 459				
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			2 668	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

9

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société BAKOU		Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le :		
I. RÉINTEGRATIONS					
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) WD Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles WE					
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I) WF Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS) WG					
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option RA (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) RB)					
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) WI Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS) XX					
Amendes et pénalités WJ 423 Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) XZ					
Réintérations prévues à l'article 155 du CGI*					
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E. WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %	I8 ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions	WN WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					
Réintérations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.) SU Zones d'entreprises * (activité exonérée) SW	WQ		
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					
TOTAL I					
II. DÉDUCTIONS					
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *					
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs	WV WH WP WW XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable Produit net des actions et parts d'intérêts : à déduire des produits nets de participations 2A)		XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		ZX		
Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					
Majoration d'amortissement *					
Mesures d'initation sur le bénéfice et exonérations *	France Ruralités Revitalisation(FRR)(44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexies L2 Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A) L5		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C) K3 Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies) PA		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 1F Z. franchise d'activité NG (art. 44 quaterdecies) XC		
			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies) PB Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies) PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT'2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dégagée par le report en arrière du déficit ZI)		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					
III. RÉSULTAT FISCAL					
TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables					
bénéfice (I moins II) XI					
déficit (II moins I) XJ					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO		
Dossier N° 000511 en Euros.			Expertise Comptable D.P.M.G		

Désignation de l'entreprise : Société BAKOU

31 / 12 / 2024

Désignation de l'entreprise : <u>Société BAKOU</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	22 879
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	22 879
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	385
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégRATION ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société BAKOU								Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(320 683)	AFFECTIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB		
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(79 059)		- Autres réserves	ZD			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE			
	TOTAL I	ØF	(399 742)		Autres répartitions	ZF			
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)								TOTAL II	
								ZH (399 742)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier								
	- Effets portés à l'escompte et non échus								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	15 934			23 428	
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)	J8			51 193			54 735	
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				5 504			2 697	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV					
IMPÔTS ET TAXES	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			24 418			22 302	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	97 049			103 161	
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				2 077			2 067	
TVA	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		9Z	4 800			4 800	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				6 877			6 867	
DIVERS	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			YY	20 410			20 216	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				11 547			10 706	
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2024)*			OB					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%		%	
RÉGIME DE GROUPE*	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)			Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH					
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société BAKOU

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1 ORDINATEUR ASUS	561		561		
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
			19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Société BAKOU

Néant *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Imposition répartie				
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	(à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société BAKOUNéant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .	<input type="checkbox"/>
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	<input type="checkbox"/>
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	<input type="checkbox"/>

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Origine ①	Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③		Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes N				
N-1				
N-2				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
N-4				
N-5				
N-6				
N-7				
N-8				
N-9				
N-10				

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑥
	À 19 % ou 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N-1					
N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3				
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Société BAKOU</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés		4				
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés		5				
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés		6				
TOTAL (lignes 4 et 5)		7				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice		(ligne 3 - ligne 6)				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 8 1 8 5 4 8 4 0 6 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société BAKOU

ADRESSE (voie)

53 RUE GRIGNAN

CODE POSTAL

13006

VILLE

MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

3 000

Total des lignes P1 + P2

P5

Total des lignes P3 + P4

P6

3 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CARLOTTIN° SIREN (si société établie en France) 899184345 % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 1 500Adresse : N° 97 Voie Rue MarengoCode postal 13006 Commune MARSEILLE Pays FRForme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille CLERC Prénom(s) NicolasNom d'usage % de détention Nb de parts ou actions 1 500Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie rue d'arcoleCode postal Commune MARSEILLE Pays FRTitre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

8 1 8 5 4 8 4 0 6 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société BAKOU

ADRESSE (voie)

53 RUE GRIGNAN

CODE POSTAL

13006

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	10 000	10 000		
20500000 LOGICIEL/CONCESSION/DT ENTREE	13 056	13 056		
28050000 AMT DES LOGICIELS	3 056	3 056		
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	23 256	27 083	3 827	14.13
21500000 MATERIEL INDUSTRIEL	68 848	65 818	3 030	4.60
28150000 AMT DU MATERIEL INDUSTRIEL	45 592	38 735	6 857	17.70
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 696	24 904	8 208	32.96
21810000 INSTALL / AMENAGT IMMOBILIER	79 795	79 795		
21830000 MAT. DE BUREAU / INFORMATIQUE	5 812	5 849	37	0.64
21840000 MOBILIER	1 387	1 387		
28181000 AMT INSTAL/AMENAGT IMMOBILIER	65 786	57 830	7 956	13.76
28183000 AMT MAT BUREAU/INFORMATIQUE	3 300	3 225	75	2.31
28184000 AMT DU MOBILIER	1 212	1 072	140	13.06
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 001	10 001		
27500000 DEPOTS & CAUTIONS VERSES	10 001	10 001		
Total II	59 953	71 988	12 035	16.72
AUTRES CREANCES	821	207	614	295.96
40100000 FOURNISSEURS COLLECTIFS	111		111	
44562000 TVA DED. S/ IMMOS	710		710	
44568000 TAXES S FCT NON PARVENUES		183	183	100.00
44587000 TVA COLLECTEE A REGULARISER		24	24	100.00
Total III	821	207	614	295.96
TOTAL GENERAL	60 774	72 195	11 421	15.82

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
CAPITAL	3 000	3 000		
10130000 CAPITAL SOCIAL	3 000	3 000		
REPORT A NOUVEAU	399 742	320 683	79 059	24.65
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	399 742	320 683	79 059	24.65
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	23 302	79 059	55 756	70.53
Total I	420 044	396 742	23 302	5.87
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2 459	5 127	2 668	52.03
16412000 EMPRUNT PGE	2 459	5 127	2 668	52.03
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	8 207	4 225	3 981	94.23
51220000 CREDIT MUTUEL	8 207	4 225	3 981	94.23
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	410 246	391 160	19 086	4.88
45510100 C/C KOUYOUNDJIAN PATRICK		216 160	216 160	100.00
45510200 C/C STE ECODIAS		175 000	175 000	100.00
45510300 C/C CARLOTTI	206 346		206 346	
45510400 C/C CLERC NICOLAS	203 900		203 900	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 138	6 132	3 994	65.14
40100000 FOURNISSEURS COLLECTIFS	2 138	5 032	2 894	57.52
40810000 FOURNISSEURS FCT NON PARVENUES		1 100	1 100	100.00
DETTES FISCALES ET SOCIALES	57 118	62 292	5 174	8.31
42100004 Rémun. ABIDI Sarah	1 442		1 442	
42820000 DETTES PROV. DE CONGES PAYES	378		378	
43100000 URSSAF A PAYER	22		22	
43700001 CAISSE RUAA A PAYER	1		1	
43700002 CAISSE PREV OBLIG A PAYER	80	52	28	55.09
43820000 CHARGES SOC S/ CONGES PAYES	7		7	
43860200 AG2R RETRAITE	551	551		
43860300 AG2R PREVOYANCE	36	36		
44550000 TVA DECAISSEE	1 738	1 213	525	43.28
44566000 TVA DED S/ ABS	1 149	2 779	1 630	58.65
44587000 TVA COLLECTEE A REGULARISER	53		53	
44701000 ETAT - AIDE COVID A REMBOURSER	51 661	57 661	6 000	10.41
AUTRES DETTES	650		650	
46860000 CHARGES A PAYER	650		650	
Total IV	480 818	468 937	11 881	2.53
TOTAL GENERAL	60 774	72 195	11 421	15.82

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024	12	Exercice N-1 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2023	Ecart N / N-1
					Euros
					%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES 70604000 PREST SERVICES 20%	102 049		101 082		967 0.96
	102 049		101 082		967 0.96
Chiffre d'affaires NET	102 049		101 082		967 0.96
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION 74910000 SUBVENTIONS A REMBOURSER			65 661		65 661 100.00
			65 661		65 661 100.00
REPRISES SUR DEPRECiations, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES 79100000 TRANSFERT DE CHARGES			6 667		6 667 100.00
			6 667		6 667 100.00
AUTRES PRODUITS 75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	2		155		153 98.69
	2		155		153 98.69
Total des Produits d'exploitation	102 051		42 243		59 808 141.58
ACHATS DE MARCHANDISES 60703000 ACHATS DE M/SES 5.5%	5 447		1 121		4 327 386.14
	5 447		1 121		4 327 386.14
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS 60220000 FOURNITURES CONSOMMABLES			806		806 100.00
			806		806 100.00
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES 60400000 SOUS TRAITANCE DE PRODUCTION	97 049		103 161		6 112 5.93
	14 506		22 000		7 494 34.06
60401000 SS TRAITANCE - COURS VIRTUEL	1 428		1 428		
	5 662		5 069		593 11.69
60611000 EAU / EDF / CHAUFFAGE	2 543		1 149		1 394 121.31
	337		1 324		987 74.52
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	279				279
	45 019		46 347		1 327 2.86
60661000 GAS OIL	620		775		155 20.00
	76				76
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	5 477		7 613		2 136 28.06
	687		176		511 291.45
61351100 LOCATION PHOTOCOP CANON 1235	1 123		935		188 20.14
	111		183		72 39.44
61351200 LOCATION TPE	942		859		83 9.69
	5 418		5 573		2 155 38.67
61400000 CHARGES LOCATIVES	2 757		2 697		60 2.22
	2 500				2 500
62261000 HONORAIRES COMPTABLES	247				247
	331		513		182 35.44
62264000 HONORAIRES DIVERS	340		1 494		1 154 77.25
	161		186		25 13.59
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	798		552		246 44.57
	1 966		802		1 164 145.21
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	1 090		832		258 31.03
	2 301		1 572		729 46.40
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	491		581		89 15.40
	1 839		504		1 335 264.86
62410000 TRANSPORT S/ ACHATS	6 877		6 867		10 0.15
	2 077		2 067		
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 800		4 800		10 0.48
62560000 MISSIONS / RECEPTIONS					
62600000 FRAIS POSTAUX ET TELEPHONE					
62700000 FRAIS BANCAIRE					
62700100 FRAIS BANCAIRE SUMUP					
62810000 COTISATIONS DIVERSES					
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES					
63511000 COT. FONCIERE DES ENTREPRISES					
63512000 TAXE FONCIERE					

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
SALAIRS ET TRAITEMENTS		10 270	11 074			804	7.26
64110000 SALAIRES BRUTS		9 892	11 189			1 297	11.59
64120000 CONGES PAYES		378	115			493	428.78
CHARGES SOCIALES		5 321	177			5 498	NS
64500000 DETTE S/ CH.SOC. CONGES PAYES		7	2			9	452.60
64510000 COT. SOCIALES PATRONALES		173	179			6	3.51
64900000 AIDES CHARGES SALARIALES		5 500				5 500	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		15 589	16 284			695	4.27
68110000 DAP DES IMMOBILISATIONS		15 589	16 284			695	4.27
AUTRES CHARGES		121	120			1	0.86
65120000 REDEVANCE MUSICALE		120	120				
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION		1	0			1	381.48
Total des Charges d'exploitation		130 032	139 609			9 577	6.86
Résultat d'exploitation		27 981	97 366			69 384	71.26
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		5 284				5 284	
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS		5 284				5 284	
Total des Produits financiers		5 284				5 284	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		182	104			79	75.88
66110000 INTERETS DES EMPRUNTS		23				23	
66160000 INTERETS DES DECOUVERTS		160	104			56	54.05
Total des Charges financières		182	104			79	75.88
Résultat financier		5 102	104			5 206	NS
Résultat courant avant impôts		22 879	97 470			74 590	76.53
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION			18 910			18 910	100.00
77100000 PRODUITS EXCEPTIONNELS			18 910			18 910	100.00
Total des Produits exceptionnels			18 910			18 910	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		423	499			76	15.23
67120000 CHG EXCEPTIONNELLE NON DED		423	499			76	15.23
Total des Charges exceptionnelles		423	499			76	15.23
Résultat exceptionnel		423	18 411			18 834	102.30
Total des produits		107 335	61 153			46 182	75.52
Total des charges		130 638	140 212			9 574	6.83
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)		23 302	79 059			55 756	70.53